



Journée Jus Politicum

16 mai 2025 (Salle des Conseils, Univ. Paris-Panthéon-Assas)

LE DROIT POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Comité d'organisation

Denis Baranger

Margaux Bouaziz

Thibault Desmoulins

Julien Jeanneney

Benjamin Lecoq-Pujade

Jérémy Papic

Présentation

Érigée en mythe fondateur par l'historiographie républicaine et la doctrine publiciste classique, la Révolution française est souvent présentée comme la matrice de notre tradition politique et constitutionnelle. Or comme l'écrit Marcel Gauchet, si la France contemporaine a retenu et célèbre en elle « *l'insurpassable révolution des fondements et des fins de la politique selon les modernes* », elle semble cependant en avoir occulté la plupart des réalisations concrètes, jugées trop éphémères, trop utopiques ou encore trop absolues (voire absolutistes) pour coïncider avec les canons du constitutionnalisme libéral. Aussi la mémoire que les juristes publicistes conservent du droit politique révolutionnaire est-elle doublement sélective. D'un point de vue temporel d'abord, puisque l'œuvre politique et constitutionnelle de la Révolution semble, dans les Facultés de droit, figée dans sa version « libérale » de 89-91, au détriment de

son versant « populaire » et républicain de 92-94. D'un point de vue matériel ensuite, dans la mesure où le legs de la Révolution au droit politique français paraît se limiter aux seuls concepts et principes dont le développement ultérieur du constitutionnalisme contemporain a assuré la postérité. À cela s'ajoute le fait que notre connaissance de la période et de son héritage est bien souvent occultée par l'éloignement des sources autant que par les réinterprétations que la doctrine en a opérée à la lumière des enjeux et des conceptions de son temps.

À l'instar de l'entreprise de révision opérée au sein des Facultés de Lettres depuis le Bicentenaire, l'ambition du présent colloque est de contribuer à cet *aggiornamento* dans l'ordre des connaissances politiques et constitutionnelles. Cette journée propose de réinterroger à nouveaux frais les représentations doctrinales et les concepts du droit politique révolutionnaire. Pour ce faire, il s'agira d'abord de questionner le caractère supposé matriciel la Révolution pour le droit politique contemporain, en examinant le rapport historique que le droit public et surtout sa doctrine entretiennent à la période révolutionnaire, ainsi que la dimension universelle qu'on lui prête. Il s'agira ensuite de lever le voile sur certains concepts et pratiques qu'il importe de redécouvrir, soit parce qu'ils sont peu traités par l'histoire et la théorie constitutionnelles, soit parce que la doctrine ultérieure y a calqué ses propres représentations, de sorte qu'il convient d'en rehistoriciser l'analyse parmi les juristes.

Journée *Jus Politicum*

Vendredi 16 mai 2025

- 10 heures –

PREMIERE PARTIE. INTERROGER LE CARACTERE MATRICIEL DU DROIT POLITIQUE REVOLUTIONNAIRE

1. **Ouverture** - *Considérations du droit politique révolutionnaire dans l'historiographie constitutionnelle : les équivoques d'un moment inaugural*

Intervenant : Jacky Hummel

2. *La Révolution française vue de l'étranger : le regard nord-américain*

Intervenant : Julien Jeanneney

3. *La Terreur et son droit*

Intervenante : Anne Simonin

4. *Les vertus démocratiques de l'instabilité : un héritage oublié du républicanisme montagnard*

Intervenante : Marie Cretin Sombardier

- 14 heures 30 -

**SECONDE PARTIE. REPENSER LES CONCEPTS CLASSIQUES DU DROIT POLITIQUE
REVOLUTIONNAIRE**

(Présidence : professeur O. Beaud)

5. Représenter et interpréter la Volonté générale

Intervenant : Denis Baranger

6. La notion de constitution

Intervenante : Margaux Bouaziz

7. Penser l'État sous la Révolution

Intervenant : Benjamin Lecoq-Pujade